



anef
Fédération
Association Nationale
d'Entraide dite ANEF

M. Jacques MÉZARD
Ministère de la Cohésion des territoires
Hôtel de Castries
72 rue de Varennes
75007 Paris

A Clermont-Ferrand, le 13 juillet 2018

Monsieur le ministre,

Notre fédération reconnue d'utilité publique et composée de dix associations (présentation jointe) a été très intéressée par le Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022). En effet, l'ANEF est très investie, notamment, dans les questions d'hébergement et concourt (selon sa charte) à l'accompagnement social des « personnes en grande difficulté », à leur accès au logement et à leur insertion.

Malgré les inquiétudes manifestées auprès de Monsieur le Premier Ministre par courrier du 8 mars 2018 des grandes associations de ce secteur, l'arrêté du 2 mai et les instructions financières relatives aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale ont mis brutalement nos associations en difficultés : ces mesures ignorent les spécificités locales telles que des CHRS « jeunes » ou CHRS « femmes victimes de violences » ainsi que les longues listes d'attente pour l'entrée dans certains CHRS. Par ailleurs elles auront de graves conséquences d'autant plus qu'elles doivent être appliquées rétroactivement au 1er janvier : probabilité de fermeture de certains de nos 16 CHRS, perte de places d'accueil et d'emplois, tensions sociales, risques prudhommaux, réduction du travail d'accompagnement...

Or nous défendons l'accompagnement social dont 60 années d'expérience permettent d'affirmer qu'il est la meilleure garantie de réussite de votre Plan et des politiques d'action sociale : le taux d'encadrement socioéducatif fourni par des professionnels qualifiés et le temps passé avec les personnes en difficultés pour rétablir leur autonomie sont deux éléments essentiels pour une insertion véritable.

Nous réprouvons cette décision qui n'est pas articulée avec la mise en place du Plan quinquennal et sa montée en charge progressive, ni avec la prochaine présentation du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Nous vous prions donc, Monsieur le Ministre, de revenir sur ces décisions budgétaires et d'instaurer une période de transition pour la négociation et l'application des mesures qui seraient alors établies.

Dans la cohérence retrouvée, nous serons alors un appui à votre politique du Logement d'abord et de la lutte contre le sans-abrisme, à l'accompagnement social adapté aux besoins des personnes, à leur accès direct au logement pérenne et à la réforme structurelle des parcours.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération

Copies : Monsieur le Président de la FAS
Monsieur le Président de la FAPIL
Monsieur le Président de l'UNIOPSS
Madame la Coordinatrice du Collectif Alerte National
Monsieur le Président du Collectif Alerte Auvergne

François Roche, président